

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 29/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
29 mai 2024

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSÉ, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration : Fabrice BOYER à René WAGNER, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Rémi VUILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry MERCIER

Secrétaire de séance : Madame Laurie PERISSÉ

Membres présents.....22

Absents ayant donné mandat de procuration.....3

Absents.....5

Votants.....25

Délibération 2024 034

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste et modification du tableau des effectifs

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	3	25	0	0	0

Création d'un poste d'attaché territorial

Afin de faire face au départ programmé de la chargée de mission du Contrat d'Objectifs Territorial de transition écologique, il convient de procéder au recrutement d'une personne pour son remplacement. Au vu des responsabilités et des missions du poste, il est proposé de recruter sur la base du cadre d'emploi d'attaché territorial.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale. Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré correspondant à l'échelon du grade concerné.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- DECIDE la création d'1 poste d'emploi permanent d'attaché territorial
- DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,
- AUTORISE le Président à procéder aux démarches de recrutement,
- AUTORISE et CHARGE le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente décision,
- PRECISE que la présente délibération annule et remplace l'annexe de la délibération du 07 décembre 2023- 2023-063
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget général 2024, et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 7 juin 2024
Philippe DANIEL,
Président.



Ce tableau reflète les effectifs sous réserve du vote des délibérations présentées le 05 juin 2024

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois filière administrative		
Attaché territorial	3 postes à 35 h 1 poste à 35h 1 poste à 35h 1 poste à 35h	3 agents contractuels (Direction – CEP – Animatrice Leader) 1 agent contractuel (plateforme de rénovation) 1 agent contractuel (santé) 1 agent à recruter (COT)
Rédacteur	1 poste à 35h	1 agent contractuel (gestion leader)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste à 35 h	1 agent titulaire (comptabilité)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 17 h30	1 agent titulaire (RH)
Adjoint administratif territorial	1 poste à 35 h 1 poste à 28 h	1 agent titulaire (secrétariat, accueil)
Cadre d'emplois filière technique		
Ingénieur territorial	1 poste à 35 h	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	1 agent titulaire (Ambassadeur de la Mobilité)
Adjoint technique territorial	1 poste à 35 h	1 agent contractuel (Agent de maintenance de la mobilité)
Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 35 h	1 agent contractuel (mobilité)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 7 juin 2024
Philippe DANIEL,
Président.

